



NAO 2015 du 19/01/2015 >>> **prochaine réunion le 02/02/2015**

**Une attaque sans précédent de la direction
contre les salaires.
Réagissons ensemble pour faire
reconnaître la valeur de notre travail !**

Compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2015

En préambule, la direction a peint un tableau noir de la situation économique de Thales Services depuis 3 ans et considère que si ITO tire son épingle du jeu, les mauvais résultats de SSE, le stand-by, plombent l'ensemble. La rentabilité de TS est ainsi loin des objectifs annoncés en début d'année (moins de 3%).

La direction a argumenté sur une inflation annoncée à moins de 0,5%, un indice SYNTEC négatif, et a donc présenté ses propositions de politique salariale en conséquence :

- 0,9% de la masse salariale (MS) des présents au 31/12/2014 : ce chiffre comprend l'augmentation du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (+1,3% en 2015 soit un PMSS à 3170 euros) représentant ~0,08% de la MS, les promotions (pour ~0,3% de la MS), le TauxGarantiAnnuel (mini annuel des mensuels pour ~0,08% de la MS), ce qui ne laisse donc aux managers que **... 0,44% à DISTRIBUER !**
- 0,1% pour l'égalité H/F affecté au plafond de verre (et donc aux promotions).
- Pour les mensuels :
 - une AG (talon) de **35 euros**. Pas d'AI
 - **SUPPRESSION DU SALAIRE MINIMUM** (qui était de 29.000 euros annuels en 2014)
 - une politique d'embauche réorientée vers les techniciens (jusqu'à BAC+4 inclus)
 - la promotion du passage cadre pour des techniciens (prévu pour 15 personnes...)
- Pour les IC

La direction de TS a demandé à la direction du groupe de pouvoir **DEROGER A LA REGLE DU PASSAGE « AUTOMATIQUE » D'UN I/C POSITION 1 EN POSITION 2 AU BOUT D'UN AN**
Ceci est effectivement contraire à ce que précise à nouveau cette année la note de cadrage Groupe. Dorénavant, seule la convention collective métallurgie serait appliquée (changement au bout de 3 ans) et exceptionnellement seulement, un salarié pourrait progresser plus rapidement.
- Pour tous
 - Le principal indicateur d'attribution des augmentations est le positionnement marché. De toute façon, c'est le seul qui existe dans les outils de la direction.
 - Aucune règle n'a été donnée quant aux critères de distribution des augmentations pour ceux qui en auront (contrairement à l'année passée, pas de minimum garanti pour ceux augmentés)

Une attaque hors du commun de la direction contre les salaires

Alors que le Groupe est capable de distribuer de façon anticipée 70 millions d'euros aux actionnaires et de gaspiller des millions dans des projets immobiliers, il s'agit pour la direction non seulement d'imposer une politique salariale violente mais surtout de s'engager durablement dans une politique de bas salaires.

La politique annoncée d'embauche de « techniciens », sachant que les bac+4 sont embauchés techniciens, en même temps que de la suppression du minimum Thales Services est claire. Avec un salaire minimum de 29000€ / an et un mini entre 20 et 25000€ pour les mensuels de V.x, ce serait d'emblée démarrer avec 10 ans de retard ! Cette politique mènera inévitablement tous les salaires de ces métiers vers le bas.

C'est INACCEPTABLE !!!

Réagissons ensemble et élaborons ensemble nos revendications.

La Cgt vous présente ses propositions au verso et vous propose une

Réunion d'information syndicale (payée)
Jeudi 29 janvier, 13h30-14h30, salle Pythagore (Bât. c)

Principes de la politique salariale revendiquée par la CGT

Nous avons eu l'occasion de vous communiquer nos revendications en matière de salaire. Beaucoup d'entre vous les jugent irréalistes ... tout en pensant que ce serait bien quand même !

Au-delà des chiffres, il est bon d'en rappeler les principes car l'attention se focalise souvent sur les niveaux d'embauche jugés irréalistes.

La grille revendiquée par la CGT Thales

Deux principes :

- **Reconnaissance de la qualification**
 - qualification initiale
 - qualification par la carrière
- **Distribution juste des salaires :**
 - Echelle de 1 à 5 : Si le min est de 2000€, le max est de 10000€

Les seuils d'embauche :	
- sans diplôme	2 000 €
- CAP / BEP (1,2x)	2 400 €
- BAC / BAC Pro (1,4x)	2 800 €
- Licence / BTS / DUT (1,6x)	3 200 €
- Ingénieurs / Cadres (2x)	4 000 €
- Doctorat (2,5x)	5 000 €

Repères revendicatifs Cgt Thales

Concernant la politique salariale 2015, voici les propositions CGT. Elles sont le fruit de la réflexion de ses syndiqués. Elles sont proposées aux salariés pour qu'ils en discutent, les fassent évoluer, pour qu'elles deviennent leurs revendications et qu'elles puissent les devenir réalité.

Les principes de rémunération :

- Une mesure générale pour tous garantissant le pouvoir d'achat.
- L'intégration progressive des parts variables dans le salaire (moyenne des 3 dernières années) puis suppression de celles-ci.
- La mise en place d'une grille unique des salaires et qualifications de l'ouvrier à l'ingénieur.
- Une amplitude des salaires de 1 à 5.
- Un salaire d'embauche minimum de 2 000 €.

Les mesures immédiates pour 2015 :

- Une Augmentation Générale pour tous de 2 %.
- Une part de la masse salariale consacrée aux A.I. de 2 %.
- Le règlement de toutes discriminations et en particulier celle faite aux femmes en y consacrant 1 % de la masse salariale.
- L'ouverture d'une négociation Groupe pour la mise en place d'une grille unique des salaires et qualifications permettant ainsi une évolution de carrière des ouvriers vers les techniciens, et des techniciens et administratifs vers les ingénieurs et cadres.
- L'harmonisation des salaires Paris / Province.
- Une revalorisation conséquente des salaires des doctorants, apprentis et stagiaires.
- Temps de travail : mise en place de mesures permettant de garantir le respect des heures légales

Repères progression des Minima en 10 ans :

Depuis le 1er janvier 2005, le **SMIC** aura augmenté de **25,23%** (de 7,61€ à 9,53€) et le **PMSS** de **24,36%** (de 30192€ à 37548€).

Depuis 2005, les **minima des IC** de la métallurgie ont évolué de **16,25%** (de 26 930€ à 31 306€), marquant un retard cumulé de 8,11% par rapport au plafond de la sécurité sociale.

Et vous, où en êtes-vous ?